

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20080704-2008\_8\_2\_12-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08/07/2008

Publication : 11/07/2008



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation,  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

Conseil Général  
**Haut-Rhin**

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

N° 2008-8-2-12  
Séance du vendredi 4 juillet 2008

**FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'INDUSTRIALISATION**  
**Soutien aux bâtiments-relais**

La Commission Permanente du Conseil Général,

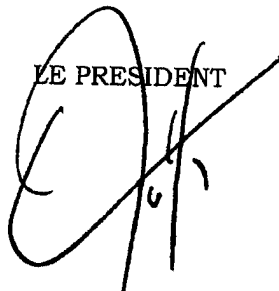
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente pour examiner les demandes d'intervention du Fonds départemental d'aide à l'industrialisation,
- VU le rapport du Conseil Général n°2008/1-2e/02 des 13 et 14 décembre 2007 relatif au budget primitif 2008 du Développement Economique et Universitaire
- VU l'avis de la Commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche en date du 21 avril 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

.../...

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ accorde une avance départementale à ALSABAIL dans le cadre du programme d'investissement de l'entreprise IMPREGLON France SA à PULVERSHEIM, avance d'un montant de 120 000 €, soit 15 % du programme immobilier d'un montant de 800 000 €, voire de 160 000 € soit 20 % en cas de participation de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace à hauteur de 5 %,
- ❖ autorise le Président du Conseil Général à signer avec ALSABAIL une convention, en respect des dispositions de la convention-type approuvée pour ce dispositif, précisant le montant de l'avance consentie pour le projet de l'entreprise IMPREGLON France SA à PULVERSHEIM,
- ❖ prélève la dépense correspondante, d'un montant de 160 000 € sur le programme F021, enveloppe 99709, chapitre 27, nature 2748, fonction 93 du budget départemental.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions